

DECRET N° 70-29 /D/SGG

du 14 Février 1970

portant approbation des statuts de la
Société Dahoméenne des Textiles (SODATEX)

LE DIRECTOIRE,

VU la Proclamation du 10 décembre 1969 ;
VU l'Ordonnance N°69-53/D du 26 décembre 1969, portant charte
du Directoire ;
VU le décret N°69-319/D/SGG du 12 décembre 1969, portant création
du Directoire ;
VU le Décret N°234/PR/SGG du 16 août 1968, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les
attributions des membres du Gouvernement et le décret
N°69-142/PR/SGG du 19 juin 1969 qui l'a modifié ;
VU le Décret N°69-327/D/SGG du 18 décembre 1969, portant
répartition des départements ministériels entre les membres
du Directoire ;
Sur la proposition du Membre du Directoire chargé de l'Economie
et des Finances ;
le Conseil du Directoire entendu,

DECRETE :

Article 1er - Sont approuvés les statuts de la Société Dahoméenne
des Textiles tels qu'ils sont publiés en annexe au présent décret.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 14 Février 1970

par le Directoire,


Lieutenant-Colonel
Paul-Emile de SOUZA


Lieutenant-Colonel
Benoit Coffi SINZOGAN


Lieutenant-Colonel
Iropa Maurice KOUANDETE

Ampliations : PR 4 - CS 6 - CES 5 - MEF 6 - DGAE 4 - Ministères 10
SGM 11 - SGG 4 - SGPR-IAA-DCCT-DN-JORD-Gde Chanc. 6 - Chamb.Com. 4
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - DAHOTEX 1.